

FLASH INFO n°19

Octobre et Novembre 2023

COMMUNE DE SERIGNE

CONSEIL MUNICIPAL du 10 octobre

Mardi 10 octobre 2023

Etaient présents : BAUDRY Yves, BOUILLAUD Julie, CAUDAL Grégory, CHAUVEAU Jordan, COULAIS Damien, DIEUMEGARD Romain, FAUCHERON Jean-Michel, GIRAUD Sébastien, GUILMINEAU Delphine, JOURDAIN Fabienne, LEBON Sandrine, LERIDON Marylène, PORTRAIT Jean-Hugues, SCHLICH Ludivine

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 19 SEPTEMBRE 2023

Le Conseil approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 septembre à l'unanimité.

2. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

- ✓ Le Conseil valide le devis de la société ORAPI pour l'achat de produits d'entretien pour un montant de 1910€ HT
- ✓ Le Conseil valide le devis de la société UNICADEAUX pour la commande de 25 parapluies roses (octobre rose) pour un montant de 93,90€ HT
- ✓ Le Conseil valide le devis de la librairie FLORILEGE pour l'achat de livres pour la bibliothèque pour un montant de 359,67€ HT
- ✓ Le Conseil valide le devis de Guyonnet Publicité par la fourniture d'un panneau publicitaire d'un montant de 254€ HT
- ✓ Le Conseil valide le devis de la société LEB pour l'achat et la pose d'un portail pour un montant de 3792,62€ HT
- ✓ Le Conseil valide le devis de la COLAS pour la pose et la fourniture d'un tabouret de 1560€ HT

3. PAYS DE FONTENAY VENDEE/ RAPPORT ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Le Conseil prend acte du rapport annuel au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif pour l'exercice 2022.

4. PERSONNEL COMMUNAL/ RATIO D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Conseil valide le grade d'avancement de 2 agents comme « adjoint technique territorial principal 2ème classe » et d'un agent comme « adjoint technique territorial 1ère classe »

5. LOTISSEMENT LE CHENE/ MODIFICATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES LOTS

Le Conseil valide le nouveau règlement d'attribution des lots du lotissement du Chêne vert en y apportant un nouveau point au chapitre 4 et point 6.

Point 6 : les candidats s'engagent à déposer leur permis de construire dans un délai de 1 an au maximum après réception du courrier de réservation fait à la commune.

6. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal ne souhaite pas préempter sur les parcelles suivantes :

- AB 37 (bâti) - 110 m² située rue de la rabatelière
- AB 868 (bâti) – 112 m² située rue de la rabatelière
- AB 36 (non bâti) –17 m² située le bourg
- AB 261 (non bâti) – 683 m² située le bourg

CONSEIL MUNICIPAL du 14 novembre

Mardi 14 novembre 2023

Etaient présents : BAUDRY Yves, BOUILLAUD Julie, CAUDAL Grégory, CHAUVEAU Jordan, DIEUMEGARD Romain, FAUCHERON Jean-Michel, GIRAUD Sébastien, GUILMINEAU Delphine, JOURDAIN Fabienne, LEBON Sandrine, LERIDON Marylène, PORTRAIT Jean-Hugues, SCHLICH Ludivine

Absents excusés : COULAIS Damien (Pouvoir à GUILMINEAU Delphine)
PORTRAIT Jean Hugues (Pouvoir à DIEUMEGARD Romain)

La séance débute par une présentation du rapport annuel d'activités et comptes administratifs 2022 par Messieurs HERAUD Michel et PAGEAUD Lionel, élus et Vice-Présidents à la communauté des communes du Pays de Fontenay-Vendée.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 10 OCTOBRE 2023

Le Conseil approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 octobre à l'unanimité.

2. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Le Conseil valide le devis de la SARL VALIN Stéphane pour des travaux de maçonnerie dans le local de rangement du Patronage (complément) pour un montant de 1992,04€ HT

Le Conseil valide le devis de L'Instinct Gravure concernant les plaques qui seront fixées sur les tuteurs lors de l'opération « une naissance- un arbre » pour un montant de 105,18€ HT

3. ENQUETE PUBLIQUE SUR L'IMPLANTATION D'UN PARC EOLIEN SUR LES COMMUNES DE LONGEVES ET AUCHAY SUR VENDEE

Le Conseil doit donner un avis à la demande d'autorisation environnement pour l'implantation d'un parc éolien sur le territoire des communes de Longèves et Auchay-sur-Vendée, composé de 4 éoliennes de 200 m de haut en bout de pôle pour une puissance unitaire de 4,2MW et de 2 postes de livraison.

Le vote s'est fait à bulletin secret et a pour résultat : **7 pour**, 5 contres et 2 abstentions

4. NOUVELLE ACTIVITE SUR LA COMMUNE

Une nouvelle activité débutera sur notre commune début janvier.

Un habitant de Sérigné désire s'installer dans le domaine de la mécanique auto. Afin de permettre l'aboutissement de son projet, la commune met à disposition l'atelier communal, qui va être transféré temporairement.

Un appel d'offres restreint a été lancé pour la construction d'un nouvel atelier communal. Quatre architectes ont répondu à cet appel d'offres.

5. MAISON DES ASSOCIATIONS/ REGLEMENT INTERIEUR

Le Conseil valide le règlement intérieur de la maison des Associations qui est présenté par la commission « Salles communales ».

INFORMATIONS DIVERSES

- « **La Maison des associations** » est inaugurée le samedi 25 novembre 2023 à 11h.
- Le calendrier du SYcodem va être distribué très prochainement :
 - ATTENTION, à partir de février 2024, la journée de ramassage des bacs change, **ce sera le vendredi et si jour férié dans la semaine, ce sera le samedi.**
- Les décorations de Noël vont être mises en place début décembre



L'atelier communal se transforme en GARAGE...et devient DM MECA
David Maixent débutera son activité courant janvier

Rénovation de l'habitat

La Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée est engagée dans un Programme Local de l'Habitat. Parmi les priorités identifiées, elle a souhaité encourager les travaux d'amélioration de l'habitat privé sur son territoire

4 thématiques d'aides ont été définies :

- Lutte contre l'insalubrité (travaux de réhabilitation globale)
- Économies d'énergie (fenêtres, isolation, chauffage, ventilation...)
- Autonomie / Maintien à domicile (transformation de baignoire en douche, ...)
- Embellissement des centres-ville et des centres-bourg (Travaux de façade, réfection de toitures...)

LE DISPOSITIF « GUICHET UNIQUE DE L'HABITAT »

D'une manière générale, ce Guichet Unique est un outil qui propose une ingénierie et des aides financières pour soutenir les propriétaires dans la rénovation de leur logement. Les associations SOLIHA Vendée et ELISE accompagnent les bénéficiaires potentiels dans leurs démarches.

Permanences les mercredis matins sur rendez-vous au 02 28 13 07 01

Attention : les travaux subventionnés doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment, et ne pas être commencés avant la constitution d'un dossier.

DATES A RETENIR

- **Samedi 25 novembre à 11 h : Inauguration de la « Maison des associations »** - place du petit logis
- **Samedi 25 novembre à partir de 20 h : BOUM à l'ancienne organisée par Les petites bielles de Sérigné** - salle polyvalente
- **Samedi 16 décembre : Fête de Noël organisée par l'APE** - salle polyvalente
- **Vendredi 19 janvier 2024 à 19h : Vœux de la Municipalité** - salle polyvalente
- **Samedi 20 janvier 2024 à 12h : Repas des + de 65 ans** - salle polyvalente
- **Samedi 27 janvier 2024 : Soirée Créole organisée par L'avant-garde Sérignolaise** - salle polyvalente
- **Samedi 24 février 2024 : Méli Melo organisé par l'Amicale Laïque**

ETAT CIVIL



MOREAU Jean, né le 6 octobre 2023



KUCHARSKI Martine décédée le 5 octobre 2023

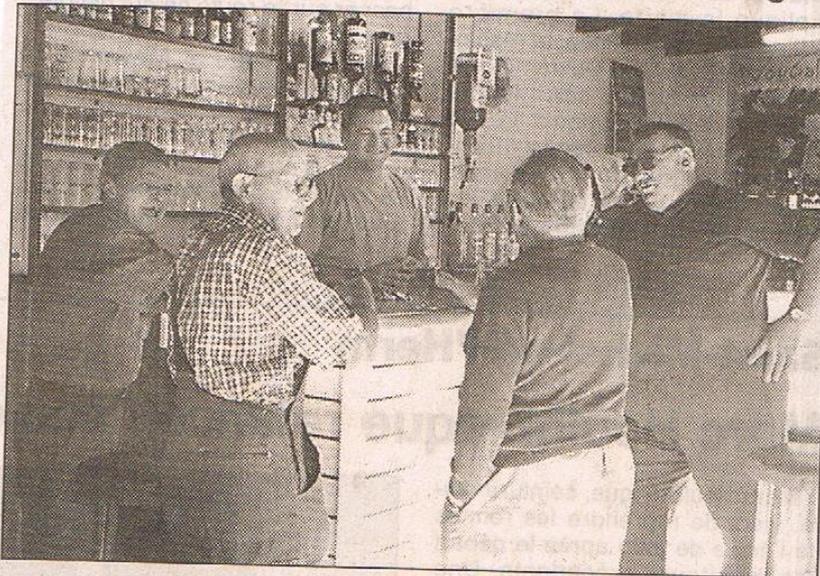
La Municipalité s'associe à la peine et à la joie des familles

AUTREFOIS SERIGNE

Serigne

OF Lundi 13 octobre
1997.

Changement de propriétaire au café du bourg



Laurent Fouquet, qui vient de reprendre le bar-tabac, envisage de faire des soirées et souhaite animer la commune.

Depuis le 1^{er} octobre, Laurent Fouquet a repris le bar que tenait depuis janvier 1985 Léonce Chevalier. « Le Café des Îles » devient désormais « Le Laurent'Bar » ;

Laurent Fouquet, originaire de Bressuire, vit depuis six ans à Sérigné. Il est marié, père de deux enfants. Avant de reprendre le bar, il était commercial en grandes surfaces dans la région, dans le chocolat.

Un des objectifs de Laurent est « d'animer la commune ». Il va fonctionner avec les clubs sportifs, les associations. « Le Laurent'Bar » est le siège du club de football et du Cyclo-club. Il a repris l'activité tabac, envisage la res-

tauration rapide et on pourra bientôt y trouver un Point Vert service client.



Les élèves, les enseignants et L' APE
vous convient à la :

FÊTE DE NOËL

Samedi 16 décembre (salle polyvalente)



18€

Menu adulte

Velouté de légumes
Blanquette de dinde aux
petits légumes / pommes de
terre grenailles au beurre salé
Fromage
Duo tarte chocolat, verrine
crème anglaise

6€

Menu enfant

Mousse de foie
Hachis parmentier
Eclair chocolat
Clémentines

19h : Spectacle des enfants

20h15 : Repas des enfants

21h00 : Diner spectacle
(Hermann Magic Show)

23h00 : Soirée dansante

**Possibilité de repas à emporter
(Retrait à la salle à partir de 18h30)**

Un cadeau sera remis à
chaque enfant scolarisé
par le Père Noël en
personne !!!



Renseignements auprès de Guignard Angélique au 0611584237.



Réservation des repas obligatoire avant le **1er décembre**. Merci de retourner ce coupon accompagné
de votre règlement (à l'ordre de l'APE) dans la boîte aux lettres APE.

Nom de l'enfant et classe :

La famille réserve :

..... Menu(s) adulte(s) au prix de 18€ soit€

..... Menu(s) enfant(s) au prix de 6€ soit€

Total.....€

Merci de nous placer à table avec la famille

Pour toutes questions sur ma commande
je suis joignable au

A emporter : Oui Non